

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Vingt-sixième session
Genève, 26 – 30 juillet 2021**

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

1. La vingt-sixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 26 au 30 juillet 2021 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 100 États membres et 25 observateurs. La session a été ouverte par M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI. Elle a été présidée par Son Excellence Mme Patricia Benedetti, ambassadrice d'El Salvador auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OMPI.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document CDIP/26/1 Prov.3.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des délégations.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :
 - 4.1 Rapports sur l'état d'avancement des projets figurant dans le document CDIP/26/2. Le comité a pris les décisions suivantes :
 - 4.1.1 Le comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet visant à renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle figurant à l'annexe I du document.
 - 4.1.2 Le comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à l'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique figurant à l'annexe II du document. Le comité a approuvé le report du lancement du projet à janvier 2021 et la prolongation de la durée du projet pour six mois.

4.1.3 Le comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet relatif aux instruments permettant d'élaborer des propositions de projet efficaces au titre du Plan d'action pour le développement figurant à l'annexe III du document. Le comité a approuvé la prolongation de la durée du projet pour trois mois.

4.1.4 Le comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels figurant à l'annexe IV du document.

4.1.5 Le comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle, figurant à l'annexe V du document. Le comité a approuvé la prolongation de la durée du projet pour 18 mois.

4.1.6 Le comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet pilote relatif au droit d'auteur et à la diffusion de contenu dans l'environnement numérique figurant à l'annexe VI du document. Le comité a approuvé la prolongation de la durée du projet pour 12 mois.

4.1.7 Le comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) figurant à l'annexe VII du document. Le comité a approuvé le report du lancement du projet à janvier 2022.

4.2 Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées figurant dans le document CDIP/26/3. Le comité a pris note des informations contenues dans le rapport.

5. Au titre du point 4.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné les webinaires futurs figurant dans le document CDIP/26/6. Le comité a décidé de reporter la discussion sur ce document à sa prochaine session.

6. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

6.1 Proposition de projet sur l'utilisation des inventions du domaine public figurant dans le document CDIP/24/16. Le comité est convenu que le Secrétariat devrait établir une version révisée de la proposition de projet compte tenu de la note complémentaire distribuée par le Secrétariat et des observations faites par les États membres en vue de la présenter à la prochaine session du CDIP.

6.2 Proposition de projet révisée présentée par El Salvador sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle figurant dans le document CDIP/26/4. Le comité a approuvé la proposition de projet contenue dans ce document.

6.3 Proposition de projet révisée présentée par les Émirats arabes unis et l'Indonésie sur la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique figurant dans le document CDIP/26/5. Le comité a approuvé la proposition de projet contenue dans ce document.

6.4 Proposition de projet du Brésil sur le renforcement du pouvoir des petites entreprises grâce à la propriété intellectuelle : élaboration de stratégies d'appui aux indications géographiques ou aux marques collectives dans la période postérieure à l'enregistrement, figurant dans le document CDIP/26/9. Le comité a examiné la

proposition de projet et a prié le Brésil de la développer sur la base des observations formulées par les États membres et avec l'aide du Secrétariat, en vue de son examen à la prochaine session.

6.5 Présentation du Guide sur le recensement des inventions relevant du domaine public à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs, figurant dans le document CDIP/25/INF/4. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

6.6 Présentation du Guide sur l'utilisation des inventions du domaine public à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs, figurant dans le document CDIP/25/INF/5. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

6.7 Résumé de l'analyse documentaire concernant les difficultés rencontrées par les inventrices et innovatrices pour utiliser le système de la propriété intellectuelle, figurant dans le document CDIP/26/INF/2. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

6.8 Résumé de l'étude sur le thème Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l'accès des inventrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle, figurant dans le document CDIP/26/INF/3. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

7. Au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" :

7.1 Le comité a examiné le thème "Propriété intellectuelle et économie de la création". À la suite d'un exposé détaillé du Secrétariat, les États membres ont partagé leurs politiques, pratiques et données d'expérience en matière d'appui aux industries de la création dans leur économie.

7.2 Le comité a réexaminé le thème "Femmes et propriété intellectuelle". Il a passé en revue les rapports ci-après concernant les femmes et la propriété intellectuelle :

i) Prise en considération des questions de parité, renforcement des capacités et assistance aux États membres, figurant dans le document CDIP/26/8. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses pratiques et activités de mise en œuvre décrites dans la section "Voie à suivre" du document CDIP/26/8.

ii) Compilation et partage de données, figurant dans le document CDIP/26/7. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses pratiques et activités de mise en œuvre telles que décrites dans la section "Voie à suivre" du document CDIP/26/7.

7.3 Le comité a examiné la proposition de suivi du Mexique sur "Les femmes et la propriété intellectuelle" figurant dans le document CDIP/26/10. Le comité a approuvé la proposition contenue dans ce document.

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.

9. Le comité a noté que, conformément à ce qui était énoncé au paragraphe 32 du Rapport de synthèse de la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI ([A/59/13](#)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par une transcription en anglais, entièrement automatique et synchronisée avec l'enregistrement vidéo, puis traduite automatiquement dans les cinq autres langues de l'ONU. Par conséquent, le

rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

10. En raison de la pandémie de Covid-19, les sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI et du CDIP n'ont pas eu lieu à leur intervalle régulier. En conséquence, l'Assemblée générale de l'OMPI n'a pas examiné le rapport du comité depuis sa vingt-troisième session. En conséquence, le rapport de la vingt-quatrième session, de la vingt-cinquième session et de la vingt-sixième sessions du CDIP, ainsi que le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement figurant dans le document CDIP/25/2, constitueront le rapport du comité à la prochaine session de l'Assemblée générale.

[Fin du document]